

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

06/273 DU 12/02/86
SECRET N° 06/273 DU 12/02/86
INTERIEUR-DGFI-DGICE
portent inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1984 des professeurs
de Lycée des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des services sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo ;

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 176/84 du 7.12.1984 portant ratification
de l'ordonnance n° 19/84 du 23.1.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/13/MF du 5.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 62/157/FI du 5.7.1967 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;

(/u le décret n° 62/158/FI du 5.7.1967 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 207 du 11.6.1968 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

(/u le décret n° 64/165/FI-DE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du
Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FI-DE du 25.6.1965 réglementent
l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/47 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/156/FI du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67/34/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n° 64/165/FI-DE du 22.5.1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 81/3 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/56 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le procès verbal de la commission administrative
paritaire d'avancement en date du 15 Juillet 1985 ;

SECRET :

...../.....

M. B. B.

ARTICLE 1ER: Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent:

POUR LE 2° ECHELON

A 2 ANS

- ZANZALA Ange, en service à Brazzaville
- KIZELE née MANTISSA Jeanne Marie Madeleine, en service au Kouilou

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ANS

- EKOTO Benjamin, en service à Mossaka

ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout à besoin sera./.

Brazzaville le 12 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre ,

Le Ministre du Travail de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

[Signature]
Bernard COMBO MATSION..

[Signature]
Ange Edouard KOUNGUI

AMLIATIONS :

- DGF1 / DGPCE	2
- MESS/CAB	2
- D.G.B.	2
- D.F.E.	2
- B/SOLDE	2
- B/COURRIER	5
- DI	5
- TRESOR	2
- D.G.E.S.	2
- FETRASSEIC	2
- JCRI C	2
- DRES	2
- DOSSIERS DI	3
- DOSSIERS DGF1	3
-	
- INTERESSES	3
- DST/DGFP	2

[Signature]